

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

---

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 1105)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par

M. Nury, Mme Gruet et M. Fabrice Brun

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

**Cet amendement de suppression est en cohérence avec l'amendement de suppression de l'article premier.**

Cet article visait initialement à créer des exceptions sur une proposition de loi qui souhaitait harmoniser les modes de scrutin aux élections municipales.

Non, un même mode de scrutin n'est pas adapté à toutes les communes.

Tel est l'objet de cet amendement de suppression.